

Conseil Municipal du 21 janvier 2010

Compte-rendu

Présents : Madame QUENIAT, Monsieur JORAND, Mesdames MEANARD, BERNABLE, LE ROY, LE BOURDON, Messieurs LE DUC, TERNON, VRIGNEAU, LE BARS, Mesdames SEGURA, BURET, Messieurs BLONDE, LE DAUPHIN, SEGUIN, TRILLET (à partir de 19h).

Absents : Madame CITEAU, procuration à Monsieur LE DAUPHIN
Monsieur TRILLET, procuration à Madame BURET (jusqu'à 19h)

Présents : 15 (+1)
Procurations : 2 (-1)
Absents : 0

Madame le Maire ouvre la séance en annonçant les procurations données par Madame CITEAU à Monsieur LE DAUPHIN et par Monsieur TRILLET à Madame BURET.

Elle demande ensuite s'il y a des observations sur le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal. Monsieur TERNON demande que page 8 : « (...) l'économie envisageable est comprise entre 800 et 1500 € par mois » soit remplacée par « (...) l'économie envisageable est comprise entre 800 et 1500 € par an ».

Elle poursuit en demandant la possibilité d'ajouter deux nouveaux points à l'ordre du jour, à savoir, premièrement, une demande d'avance de subvention à l'OGEC et deuxièmement, le principe d'une aide financière en faveur des sinistrés de Haïti. Aucune objection n'étant émise, Madame le Maire propose de commencer par la première.

1°) Subvention à l'Ecole Saint-Joseph

L'OGEC demande à pouvoir bénéficier du quart de la subvention communale sur la base de celle accordée en 2009.

En mai 2008, il avait été accordé pour 2009 une subvention de 33 572 € en quatre versements : 10 044 € en février, 7 843 € en juin et début septembre et 7 842 € au début décembre 2009.

Le quart de la subvention attribuée en 2009 s'élève donc à 8 393 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **accorde à l'unanimité** la somme de 8 400 € à l'OGEC, représentant une avance sur sa subvention annuelle de 2010.

2°) Débat d'orientation budgétaire

Madame le Maire introduit le débat d'orientation. L'analyse faite par le Trésor Public sur les Comptes administratifs 2008 du Budget principal montrait une capacité d'autofinancement nette de 0 € par habitant. En 2009, au regard des résultats dont nous disposons aujourd'hui, nous avons une capacité d'autofinancement nette d'environ 220 000 € soit 53 € par habitant. La moyenne départementale était en 2008 de 147 € par habitant. Ces résultats ont été obtenus en contenant nos dépenses de fonctionnement, d'une part, et, d'autre part, des dotations supplémentaires de l'Etat dont la Dotation de Solidarité Rurale Centre bourg de 172 000 € due au recensement

de la population de 2008, mais diminuées de 40 000 € de recettes en droits de mutation et d'un versement de 20 000 € au CLSH. La baisse des droits de mutation révèle une baisse des ventes de terrains et de maisons dans la commune.

Pour 2010, les objectifs affichés sont de contenir les dépenses de fonctionnement comme en 2009, de ne pas augmenter l'annuité de la dette en la maintenant sous la barre des 750 000 € et de maintenir le niveau de la fiscalité. Dans ce cadre, nous ferons la liste des investissements à prioriser.

Madame le Maire estime que pour les recettes de fonctionnement 2010, au moment de la préparation du budget, nous ne connaissons pas les dotations d'Etat de l'année. Aussi par prudence, elle propose d'inscrire au budget primitif, les sommes effectivement encaissées en 2009. Concernant les subventions, il faudra tenir compte du changement de la politique du Conseil général avec l'établissement des Contrats de territoire. Concernant la section d'Investissement, sous réserve de tenir les objectifs en termes d'évolution des dépenses et ressources de fonctionnement, nous devrions dégager sur l'ensemble de l'année une capacité d'investissement d'environ 430 000 € correspondant à 200 000 € d'autofinancement et 230 000 € de FCTVA. On peut prévoir éventuellement un emprunt pour équilibrer le budget. Mais nous savons déjà que 2010 ne sera pas une année de gros investissements. Madame le Maire estime qu'il s'agit là du prix à payer pour rétablir les finances communales.

Monsieur JORAND expose ensuite les investissements à prioriser pour 2010 en se servant d'un document complémentaire remis à l'assemblée. Il commence par les opérations en cours, c'est-à-dire les restes à réaliser de 2009 : l'achat du tractopelle, les travaux de l'église, le boulodrome et l'aire de jeux, l'aménagement de Landrellec. Le montant de ces investissements s'élève à 397 100 €. Les subventions attendues sont de 102 250 €.

Dans le cadre du débat, il propose des investissements orientés notamment vers l'amélioration de la voirie et les économies d'énergie. Les investissements concernent donc la voirie, le plan d'accessibilité voirie, l'effacement des réseaux Route de Trébeurden en deux tranches, les études thermiques au CLSH et au complexe sportif, la fin du remplacement des baies de l'école maternelle du bourg, l'éclairage public derrière Les Chardons, l'amélioration de l'éclairage et de l'acoustique de la salle polyvalente de l'Ile-Grande, la restauration du patrimoine (chapelles), l'achat d'un tracteur d'occasion pour le port. Le tout s'élève à 484 500 € avec des subventions à hauteur de 101 350 €. Il faut y ajouter les frais courants d'entretien du patrimoine bâti (écoles, salles de sport, etc.) pour 120 000 €.

Monsieur LE DAUPHIN demande s'il n'existe pas de subventions pour le remplacement des baies de l'école. Monsieur JORAND répond que non.

Madame SEGURA demande si les subventions pour les chapelles ne sont pas plus élevées. Monsieur JORAND répond que des demandes ont été déposées au Conseil régional, au Conseil général pour les deux chapelles et à la DRAC pour la chapelle classée de Saint-Samson. Les demandes ont été rejetées car les montants sont faibles. Seul le Conseil général a accordé 500 € pour la chapelle de Saint-Samson.

Madame BURET demande si des travaux sont prévus dans le cadre de Natura 2000. Madame le Maire répond que l'aménagement de Landrellec se situe dans ce cadre. Madame BURET souhaiterait que de nouveaux travaux concernent 2010 afin de pouvoir bénéficier des subventions. Monsieur VRIGNEAU explique que les travaux sont retardés du fait de conventions qui restent à passer avec le Conservatoire du Littoral. Madame BURET estime que l'on a perdu du temps. Monsieur VRIGNEAU répond que la Communauté d'agglomération gère cette question. Des propositions sont faites pour *Toul Gwenn* et *Pors Gelen* mais il faut attendre que les parcelles du Conservatoire soient en convention.

Monsieur LE DAUPHIN dit avoir bien entendu l'objectif d'investissements réduits pour 2010 mais la somme annoncée de 1,2 million lui paraît élevée quand il la compare à 2009. Madame QUENIAT répond qu'il faudra prioriser ces investissements. Tout ne sera pas réalisé en 2010. Pour preuve, l'achat du tracto était prévu en 2009 mais il n'a été livré qu'en 2010.

Monsieur LE DAUPHIN fait remarquer des oublis dans le tableau des grandes masses budgétaires fourni avec la convocation. Les dépenses d'ordre n'apparaissent pas dans les dépenses de fonctionnement. Monsieur JORAND et Madame QUENIAT répondent qu'il ne s'agit pas du compte administratif. Il s'agissait dans ce tableau de présenter les recettes et dépenses réelles et d'estimer la capacité d'autofinancement.

Monsieur SEGUIN s'étonne qu'au budget 2009 étaient prévus 1 140 000 € d'investissements mais que seulement 42 % de cette somme aient été réalisés. Pourquoi ce chiffre est-il si faible ? Madame QUENIAT l'explique par le non recours à l'emprunt, la livraison tardive du tractopelle, l'absence de réponse aux demandes de subvention pour l'église. Concernant l'église, elle précise qu'un premier dossier déposé au Conseil régional n'était pas recevable. Après l'avoir modifié, il a été redéposé. Il est aujourd'hui recevable et nous connaissons le montant de la subvention lors du vote du budget du Conseil régional. La Commission d'appel d'offres aura lieu le 18 février. A l'issue, les travaux devraient commencer dans un délai d'un mois et l'ouverture de l'église avoir lieu courant juin.

Monsieur LE DAUPHIN demande si d'autres travaux sont prévus et qui nécessiteraient la fermeture de l'église. Madame QUENIAT répond que ces travaux concerneront la maçonnerie et n'occasionneront pas de fermeture. Les premiers travaux sont focalisés sur la sécurisation de l'édifice.

Arrivée de Monsieur TRILLET.

Monsieur LE DAUPHIN fait remarquer la forte augmentation des frais financiers en 2009. Madame QUENIAT l'explique par l'emprunt de 1 million contracté afin de payer les travaux de rénovation de la mairie. Monsieur JORAND précise que les frais liés à l'usage de la ligne de trésorerie sont par contre moindres.

Les questions étant épuisées et le débat d'orientation budgétaire ne demandant pas de vote, Madame le Maire propose de passer au point suivant.

3°) Naufrage du *Prestige* – Rapprochement avec le Conseil régional de Bretagne

Madame le Maire donne la parole à Monsieur VRIGNEAU. Suite au naufrage du *Prestige*, le 13 novembre 2002, la commune s'est portée partie civile. Deux procédures pénales avaient été ouvertes ; l'une en Espagne et l'autre au Tribunal de Grande Instance de Brest. En 2006, la globalité du dossier avait été confiée au tribunal espagnol. Compte tenu du coût, VIGIPOL avait conseillé de se faire représenter par le Ministère public espagnol. Dernièrement, l'ancien directeur de la marine marchande espagnole (représentant de l'Etat espagnol) a bénéficié d'un non-lieu. Or, l'*audiencia provincial* espagnole a réformé cette décision et décidé de renvoyer le directeur devant la Justice. Cela signifie qu'en cas de condamnation du directeur, le Ministère public espagnol ne présentera pas les demandes d'indemnisation des victimes françaises contre le directeur ou l'Etat espagnol. Afin de pallier cette défaillance, les victimes françaises peuvent choisir de se constituer directement partie civile devant la juridiction espagnole pour défendre leurs intérêts, en se faisant représenter par un

avocat espagnol. Il est possible de s'associer à une autre partie civile française déjà constituée devant la juridiction espagnole à condition que les intérêts à défendre soient les mêmes. VIGIPOL s'est rapproché du Conseil régional de Bretagne afin de faire cause commune. Le Président du Conseil régional a accédé à cette demande, étant entendu que les frais de procédure seront pris en charge par la Région et les intérêts des communes adhérentes à VIGIPOL seront défendus par les avocats de cette dernière.

Par cette délibération, il s'agit de permettre à Madame le Maire, autorisée à ester en justice, de confier la défense des intérêts de la commune aux avocats de la Région Bretagne.

Monsieur LE DAUPHIN demande la nature des dommages subis par la commune. Monsieur VRIGNEAU précise qu'il s'agissait de galettes de mazout qui ont été ramassées par des agents communaux. Le coût est d'environ 4 000 €.

Rappelant les gains financiers du cabinet d'avocats mandatés dans l'affaire de l'Amoco Cadiz, Monsieur TRILLET demande le nom du cabinet d'avocats du Conseil régional. Ce nom n'est pas connu mais Madame le Maire précise que l'on se situe toujours dans le cadre de VIGIPOL.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **autorise à l'unanimité** Madame le Maire à ester en justice et à confier la défense des intérêts de la commune aux avocats mandatés par le Conseil régional de Bretagne dans le cadre de la procédure pénale du *Prestige*.

4°) Nomination de représentants à l'Office de Tourisme

Suite à la démission de cinq Conseillers municipaux sur les huit siégeant à l'Office de Tourisme, il est nécessaire de désigner des remplaçants pour le fonctionnement de l'Office.

Madame BURET demande pourquoi l'on se préoccupe particulièrement de l'Office de Tourisme alors que d'autres délégations n'ont pas été renouvelées suite aux mêmes démissions.

Madame MEANARD explique que l'assemblée générale a eu lieu le 11 janvier. Le Conseil d'administration n'a pas pu être élu faute d'un nombre suffisant d'élus. En effet, il ne reste que trois élus sur les huit devant siéger dans ce Conseil de 15 membres. Pour que l'assemblée extraordinaire puisse avoir lieu, il est nécessaire de compléter le collège des élus.

Monsieur TRILLET rappelle que la situation est la même pour l'OMS et que la réunion a été décalée. Madame BURET ajoute que la situation est identique pour l'OMCL.

Madame le Maire répond que l'assemblée générale de l'Office du Tourisme ayant eu lieu, il faut répondre provisoirement au besoin actuel.

Madame BURET précise qu'elle pensait davantage aux commissions municipales ou par exemple au SIVU Enfance Jeunesse pour lesquels il manque des élus depuis plusieurs mois.

Madame le Maire demande quels sont les candidats. Messieurs JORAND, VRIGNEAU, Mesdames LE BOURDON, BERNABLE et Monsieur BLONDE présentent leur candidature. Madame le maire propose un vote à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide par 10 voix pour et 3 abstentions** de se faire représenter à l'Office de Tourisme par Messieurs JORAND, VRIGNEAU, Mesdames LE BOURDON, BERNABLE et Monsieur BLONDE.

5°) Aide aux sinistrés du tremblement de terre à Haïti

Madame le Maire donne la parole à Madame BERNABLE qui propose d'apporter une aide financière aux sinistrés d'Haïti. Comme pour la tsunami de 2004, elle propose de se rapprocher du Conseil général afin qu'il centralise l'aide.

Monsieur TRILLET informe le Conseil qu'il existe une proposition en interne au sein de la Communauté d'agglomération à ce sujet. Madame le Maire se rapprochera de LTA.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal **acte à l'unanimité** le principe d'une aide financière aux sinistrés du tremblement de terre d'Haïti par l'intermédiaire d'une collectivité centralisatrice.

Avant d'achever la séance, Madame le Maire annonce qu'elle a reçu de Monsieur le Sous-préfet ce jour l'arrêté de convocation des électeurs de PLEUMEUR-BODOU. Le premier tour des élections municipales aura lieu le 28 février et le second tour est prévu le 7 mars. Le scrutin sera ouvert à 8h00 et clos à 18h00. L'arrêté sera affiché en mairie.

Monsieur TRILLET soulève la question du faible nombre d'élus pour tenir les bureaux de vote. Madame le Maire répond que les candidats présenteront leurs assesseurs.

La date du prochain Conseil municipal n'est pas confirmée.

La séance est levée à 19h30.

A. QUENIAT, Maire	J.-Cl. JORAND	D. MEANARD
E. BERNABLE	J. LE DUC	Ph. TERNON
J. VRIGNEAU	H. LE BARS	A. LE BOURDON
D. LE ROY	Y. SEGURA	Ph. BLONDE
P. LE DAUPHIN	J. BURET	J. SEGUIN
J.-P. TRILLET		